

C3

LA CULTURE



STAT
CA

P E R S P E C T I V E

Bulletin trimestriel du Programme de la statistique culturelle

N° 87-004-XPS au catalogue

Été 1997

Vol 9, N° 2

Acteurs et payeurs : Le financement des arts d'interprétation à but non lucratif¹

Marie Lavallée-Farah, gestionnaire de projet, Enquête sur les arts d'interprétation

Les arts d'interprétation sont reconnus depuis longtemps comme une source valable de divertissement et un moyen artistique de communiquer les mythes, les légendes et les messages d'une société. Autrefois, les mécènes recherchaient les artistes pour les intégrer dans leur entourage. Aujourd'hui, les donateurs du secteur privé voient se joindre à eux les pouvoirs publics pour assurer la sauvegarde du milieu des arts en subventionnant les activités que celui-ci est incapable d'autofinancer par la voie d'activités strictement commerciales.

Il n'est pas nouveau que les pouvoirs publics soutiennent les arts et la culture. Au Canada, l'appui de l'État remonte à une époque antérieure à la Confédération. Son intervention s'est accrue au tournant du siècle et a lentement évolué pour atteindre les niveaux de financement actuels des administrations fédérale, provinciales et municipales. Le soutien des arts est le reflet de la reconnaissance de l'importance des arts pour les Canadiens. Une étude récente effectuée en Ontario² a révélé que plus de 79 % des Ontariens croient que les arts sont importants pour la qualité de leur vie et celle de leurs collectivités.

Provenance des fonds affectés aux arts d'interprétation

Une grande partie de l'infrastructure de financement public au titre des arts en place aujourd'hui remonte sans doute au rapport Massey-Lévesque³, le rapport de la Commission royale mandatée afin d'examiner divers établissements et services à l'échelle nationale dans le domaine des arts, des lettres et des sciences. L'une de ses recommandations, peut-être la plus importante, a été la création du Conseil des arts du Canada. Au cours des quarante années qui ont suivi son instauration en 1957, le Conseil est devenu un catalyseur de l'essor des arts d'interprétation en particulier, et un modèle pour les autres paliers de l'administration publique. Aujourd'hui, des organismes subventionnaires existent dans l'ensemble des provinces et des territoires; ils encouragent conjointement la forte croissance et la diversification de l'expression culturelle par le soutien d'un nombre grandissant d'organisations d'arts d'interprétation à but non lucratif.

Dans un premier temps, les subventions du Conseil des arts du Canada ont été versées à 22 organisations d'arts d'interprétation, mais en 1994-1995 ce nombre était passé à 291 bénéficiaires. Le Conseil des arts du Canada n'est cependant pas le seul organisme de financement fédéral; selon les résultats de l'Enquête sur les arts d'interprétation de 1994-1995 de Statistique Canada, 356 enquêtés au total ont déclaré avoir bénéficié du soutien financier de l'administration fédérale. Les autres commanditaires comprennent le ministère du Patrimoine canadien, le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international ainsi que le ministère du Développement des ressources humaines. Aussi des compagnies ont déclaré avoir reçu des subventions provinciales et municipales.

Une rétrospective des 20 dernières années fait ressortir une diminution graduelle des subventions fédérales en proportion des subventions totales (des secteurs public et privé), celles-ci étant passées de 40 % en 1976-1977 à 27 % en 1994-1995. Depuis 1992-1993, les fonds de source provinciale ont dépassé les contributions fédérales, et les administrations municipales de même que le secteur privé sont devenus des organismes subventionnaires importants.

Les contributions provinciales dépassent l'apport de l'administration fédérale

Selon les données de l'Enquête sur les arts d'interprétation du Programme de la statistique culturelle, en 1994-1995 les trois paliers de l'administration publique (fédéral, provincial et municipal) ont versé plus de 137,3 millions de dollars en subventions de fonctionnement aux compagnies d'arts d'interprétation sans but lucratif (voir Tableau 1), représentant une augmentation de 6 %

suite p. 2

Dans ce numéro...

| | |
|--|---|
| Acteurs et payeurs : Le financement des arts d'interprétation à but non lucratif | 1 |
| L'art de demain : les besoins de formation dans le secteur culturel | 3 |
| Le dénombrement des bibliothèques : Savoir lire entre les lignes | 7 |
| Faits saillants des données de 1994-1995 sur les éditeurs de livres et les diffuseurs exclusifs | 9 |

¹ «À but non lucratif», selon la Loi de l'impôt sur le revenu (Bulletin IT-496, Revenu Canada Impôt), est la classification attribuée à une association dont le but exclusif est de promouvoir le bien-être collectif, l'amélioration de la vie communautaire, le plaisir, le divertissement ou tout objectif autre que le profit.

² «Les arts et la qualité de vie : attitudes des Ontariens», tiré de l'enquête Focus Ontario, Conseil des arts de l'Ontario, 1995.

³ Rapport, Commission royale d'enquête sur l'avancement des arts, lettres et sciences, 1949-1951.



Tableau 1
Sources de recettes d'administration publique, les arts d'interprétation, 1994-1995

| | Subventions fédérales | Subventions provinciales | Subventions municipales | Total* |
|------------|-----------------------|--------------------------|-------------------------|--------|
| | millions de dollars | | | |
| Discipline | | | | |
| Théâtre | 22,0 | 29,3 | 9,4 | 61,2 |
| Musique | 18,7 | 16,3 | 6,6 | 42,0 |
| Danse | 9,9 | 8,8 | 3,0 | 21,9 |
| Opéra | 4,2 | 5,3 | 2,2 | 12,2 |
| Total | 54,9 | 59,7 | 21,2 | 137,3 |

* Le total excède probablement la somme des données présentées en raison des subventions provenant d'administration publique autre.

par rapport à 5 ans auparavant. De ce total, les sources fédérales ont compté pour 40 %, contre 45 % au début de la décennie.

Pendant la même période, les subventions des deux autres paliers de l'administration publique ont accru leur importance relative. Les contributions provinciales sont passées de 40 % à 43 % du total, tandis que les subventions municipales sont passées de 14,8 % à 15,4 %.

Au sein de l'administration fédérale, le Conseil des arts du Canada a maintenu sa prééminence et versé 65 % des 55 millions de dollars octroyés. Les autres organismes subventionnaires importants de l'administration fédérale en faveur des compagnies d'arts d'interprétation à but non lucratif ont été le Patrimoine canadien (23 %), les Affaires étrangères et le Commerce international (6 %) et le Développement des ressources humaines (2 %).

Sur le plan du financement par habitant, le Québec s'est révélé la province la plus généreuse : il a accordé des subventions de 3,56 \$ par résident. Le Manitoba a suivi avec des subventions de 3,33 \$ par habitant. Dans ces provinces, de même qu'en Alberta et au Yukon, les subventions provinciales ou territoriales ont en fait dépassé les subventions fédérales. La générosité grandissante des provinces et des territoires a fait passer leur contribution globale à 60 millions de dollars en 1994-1995, ce qui dépasse l'apport de l'administration fédérale de presque 5 millions de dollars.

Les 21 millions de dollars accordés par les municipalités pour financer les compagnies d'arts d'interprétation locales en 1994-1995 ont représenté 15 % du financement public total. Dans certaines villes, cependant, cette proportion a été nettement plus élevée. Les régions métropolitaines de recensement de Vancouver, Toronto et Regina ont été remarquables à cet égard : leur part a compté pour le cinquième au moins du financement public.

Financement privé

Le secteur privé finance les arts d'interprétation de diverses manières : commandites et dons de sociétés, fondations privées, fiducies et dons de particuliers, et activités de collecte de fonds spéciales telles que les

dîners de gala. Au cours des cinq dernières années, ces contributions sont passées de 59 millions de dollars à 70 millions de dollars. Il se peut que l'amenuisement global du soutien du secteur public ait davantage sensibilisé les commanditaires à la précarité de nombreuses organisations d'arts d'interprétation. De même, les récentes campagnes de marketing des organisations d'arts d'interprétation semblent mettre davantage l'accent sur le secteur privé pour attirer des fonds additionnels.

Il n'est pas étonnant que les 24 millions de dollars de contributions des sociétés aient représenté la part la plus élevée (34 %) du financement de source privée reçu en 1994-1995. C'est pourquoi les effets de la nouvelle loi anti-tabac (projet de loi C-71) qui restreindra les commandites des fabricants de produits du tabac a suscité des débats considérables. Comme nos données ne permettent pas l'identification des commanditaires sur une base individuelle, il n'est pas possible d'effectuer une analyse approfondie des répercussions de cette loi sur nos enquêtés.

Au fil des ans, les groupes d'arts d'interprétation ont créé ou adopté de nombreux événements spéciaux pour accroître leurs recettes. Des initiatives telles que des bingo, des loteries, des ventes aux enchères et des spectacles-bénéfices ont permis de recueillir presque 18 millions de dollars en 1994-1995, soit 26 % du financement du secteur privé. Les

autres contributions de sources telles que des fondations ont atteint 4,5 millions de dollars en 1994-1995, soit une légère augmentation par rapport à cinq ans auparavant, mais seulement 6 % du financement du secteur privé. Les contributions sous forme de fonds en fiducie ont grimpé de 131 % pendant la même période, quoiqu'elles représentent seulement 4 % du financement total de source privée (2,3 millions de dollars) en 1994-1995.

Enfin, les particuliers ont apporté une contribution appréciable sous forme de dons en espèces totalisant 17 millions de dollars en 1994-1995, en plus des innombrables heures de bénévolat qu'ils ont consenties. Reconnaissant l'importance du rôle du secteur privé dans le financement, beaucoup de défenseurs des arts aimeraient qu'un plus grand nombre de dons substantiels soit accordé. Pour encourager ces dons, plusieurs provinces ont créé des fondations d'État afin de recevoir les contributions. Jusqu'à récemment, les dons versés à ces fondations pouvaient servir à réduire à néant l'impôt sur le revenu d'un particulier au titre du montant versé. Par souci d'équité envers tous les contribuables, le budget fédéral de 1997 a cependant imposé un plafond de crédit d'impôt égal à 75 % du revenu imposable pour les dons à tous les organismes de charité, y compris les fondations d'État. Par conséquent, la totalité des organismes de charité et des fondations d'État enregistrés se trouvent maintenant sur un pied d'égalité au chapitre des dons substantiels.

Un autre poste du budget de 1997 en faveur des arts consiste en une exemption partielle au titre des dons versés à des organismes du domaine des arts sous forme de titres cotés en Bourse dont la valeur s'est appréciée. La part du don assujettie à un impôt sur le gain en capital a été réduite de moitié (passant de 75 % à 37,5 %). L'avenir nous dira si ces deux mesures encourageront les dons additionnels et offriront aux compagnies d'arts d'interprétation une occasion de se constituer des fonds de dotation.

Tableau 2
Organismes subventionnés, provenance des fonds et montant, 1994-1995

| | Secteur public | | Secteur privé | | Recettes gagnées | | Recettes totales | |
|------------------------|-------------------|----|-------------------|----|-------------------|----|-------------------|-----|
| | en millions de \$ | % |
| Théâtre | 61,2 \$ | 33 | 24,7 \$ | 13 | 97,5 \$ | 53 | 183,4 \$ | 100 |
| Musique | 42,0 \$ | 37 | 24,3 \$ | 21 | 47,9 \$ | 42 | 114,3 \$ | 100 |
| Danse | 21,8 \$ | 39 | 11,3 \$ | 20 | 22,8 \$ | 41 | 55,9 \$ | 100 |
| Opéra | 12,2 \$ | 30 | 9,6 \$ | 24 | 18,7 \$ | 46 | 40,5 \$ | 100 |
| Toutes les disciplines | 137,3 \$ | 35 | 69,9 \$ | 18 | 186,9 \$ | 47 | 394,1 \$ | 100 |

Tableau 3
Taux de changement des sources des recettes entre 1990-1991 et 1994-1995

| | Secteur public | Secteur privé | Recettes gagnées | Recettes totales | Dépenses |
|------------------------|----------------|---------------|------------------|------------------|----------|
| Théâtre | 5 | 25 | 8 | 9 | 7 |
| Musique | 11 | 9 | 2 | 7 | 6 |
| Danse | 5 | 35 | 23 | 17 | 14 |
| Opéra | -- | -12 | 12 | 5 | 3 |
| Toutes les disciplines | 6 | 14 | 9 | 9 | 7 |

Théâtre

Toutes disciplines confondues, les compagnies théâtrales gagnent (au guichet) le plus grand pourcentage de leurs recettes totales (53 % en 1994-1995). Les subventions gouvernementales ont figuré pour un autre tiers (61,2 millions de dollars). L'apport de fonds publics n'a cependant pas suivi le rythme de l'augmentation des coûts dans cette discipline, et le manque à gagner a été principalement comblé par le secteur privé. Cependant, malgré la hausse de 25 % enregistrée par rapport à cinq ans auparavant, les fonds de source privée ne représentent que 13 % des recettes totales, soit la proportion la plus faible de toutes les disciplines.

En fait, les théâtres ont reçu du secteur privé des fonds comparables à ceux des troupes de musique (24,7 millions de dollars), mais comme les théâtres sont beaucoup plus nombreux, la contribution moyenne du secteur privé a représenté presque la moitié des fonds octroyés aux troupes de musique.

Musique

La musique s'est classée au deuxième rang pour l'importance des subventions (après la danse), et les subventions gouvernementales totales accordées aux troupes de musique ont représenté 37 % des recettes totales à ce titre (ou 42 millions de dollars) en 1994-1995. Bien que le financement public ait augmenté presque deux fois plus que les dépenses par rapport à cinq ans auparavant, les recettes gagnées n'ont pas tenu le rythme puisqu'elles n'ont progressé que de 2 %. La croissance des recettes du secteur public a été assurée par les provinces et les territoires qui ont accru leur soutien de 23 %, tandis que le financement fédéral total est demeuré stable. (Le soutien du Conseil des arts du Canada a en fait diminué de 8 %, mais les autres organismes subventionnaires fédéraux ont comblé la différence.) Le financement municipal a crû de 10 %.

Les recettes tirées du secteur privé ont totalisé 24,3 millions de dollars, et les gros orchestres ont touché les trois quarts de cette somme (18 millions de dollars). La musique est la discipline qui attire la part la plus importante des commandites de sociétés, soit 6,6 millions de dollars. Les orchestres semblent particulièrement adeptes des activités spéciales, car au cours des cinq années qui se sont terminées en 1994-1995, les fonds recueillis dans le cadre de ces initiatives ont enregistré une hausse appréciable de 39 %.

Danse

La danse est la discipline qui bénéficie le plus des subventions publiques. Les subventions gouvernementales ont compté pour 39 % (21,8 millions de dollars) des recettes totales des troupes de danse, dont 72 % ont été attribuées aux grandes compagnies. Malgré l'importance du financement public pour ces troupes, la croissance de ces fonds de 1990-1991 à 1994-1995 n'a été que de 5 %. Parallèlement, les troupes de danse ont déclaré une augmentation de 14 % de leurs dépenses de fonctionnement, soit la hausse la plus prononcée de toutes les disciplines. Elles ont toutefois déclaré une augmentation encore plus marquée des recettes gagnées (23 %). Cependant, c'est du financement du secteur privé que les troupes de danse ont le plus bénéficié : la part que représente cette source s'est globalement accrue de 35 %. Dans ce secteur, les histoires de réussite sont encore plus remarquables. Les bénéficiaires tirés d'activités spéciales ont crû de 67 % et les dons individuels ont progressé de 74 %. Le financement total de source privée s'est chiffré à 11,3 millions de dollars en 1994-1995.

Opéra

L'opéra a tiré 24 % de ses recettes totales de commandites et de dons du secteur privé. Quoique cette proportion soit plus importante que dans n'importe quelle autre discipline, les troupes d'opéra ont été les seules troupes d'arts d'interprétation à avoir déclaré une diminution de leur financement privé (-12 %) entre 1990-1991 et 1994-1995.

Les petites augmentations des dépenses (3 %) ont été plus que compensées par une progression de 12 % des recettes gagnées. Le financement public s'est pour ainsi dire maintenu au même niveau que cinq ans plus tôt, soit 30 % des recettes totales ou la proportion la plus faible des disciplines d'interprétation.

Un défi constant

Dans l'ensemble, les données montrent que la lutte aux déficits se poursuit pour toutes les organisations d'arts d'interprétation. L'avenir de ces dernières dépend de leur capacité de continuer à attirer des auditoires, et de leur aptitude à solliciter de nouveaux partenariats dans le secteur privé. Attirer de nouveaux auditoires signifie aller chercher de nouveaux spectateurs et accroître la participation des auditoires existants.

Cette tâche n'est pas facile. La concurrence accrue du secteur des divertissements à domicile représente un défi de taille pour les compagnies d'arts d'interprétation. De plus, certains budgets du secteur public diminuent et il est improbable qu'un apport de fonds important soit accordé par ce secteur dans un proche avenir. Tous les yeux sont maintenant rivés sur le secteur privé (sociétés et particuliers) en tant que source de financement de rechange. Or, la concurrence pour obtenir l'appui du secteur privé n'a jamais été aussi ardue qu'aujourd'hui. Les hôpitaux, les universités et d'innombrables organismes de charité dans les domaines de la santé et des affaires sociales cherchent à mobiliser des fonds pour compenser les compressions budgétaires des pouvoirs publics.

La stabilité financière est l'un des principaux défis que doivent relever les compagnies d'arts d'interprétation. Pour continuer à jouer un rôle inestimable dans la société au cours du prochain millénaire, celles-ci doivent poursuivre la recherche de solutions innovatrices. □

L'art de demain : les besoins de formation dans le secteur culturel

Terry Cheney, consultant en recherche culturelle

En 1994, à la demande de Développement des ressources humaines Canada, le Programme de la statistique culturelle entreprenait l'Enquête sur la population active du secteur culturel en vue de recueillir l'information nécessaire à l'élaboration de programmes de formation et d'emploi dans ce secteur. Parmi les grands thèmes abordés, on retrouvait le niveau d'éducation et de formation de la population concernée, ainsi que ses besoins perçus de formation — aspect essentiel pour l'essor de ce secteur mais qu'on avait négligé lors des recherches antérieures. Les données recueillies nous éclairent sur la nature de la formation qu'on juge la plus utile, identifient les principaux obstacles à la concrétisation d'une culture de formation et cernent les professions où les besoins de formation technologique se font le plus sentir. Le présent article analyse les constatations de l'enquête se rapportant à ces aspects de la formation.

Afin de poursuivre la carrière qui l'intéressait, Tchekhov fut contraint d'adopter un autre métier. Comme médecin, il écrivit des pièces de théâtre qui lui rapportèrent l'argent nécessaire à l'achat de médicaments pour ses patients défavorisés.

Cette anecdote pour le moins étonnante souligne que bien des détours sont souvent nécessaires lorsqu'on désire suivre ses aspirations et réussir, sinon survivre. La situation que vivent aujourd'hui les écrivains et d'autres membres de la population active du secteur culturel diffère considérablement de celle qu'a connue Tchekhov. De fait, elle est très différente de la situation dans laquelle la même population se trouvait une génération, voire dix ans plus tôt.

Une carrière dans le secteur culturel s'improvise-t-elle ou réclame-t-elle une préparation minutieuse? Pour que les Canadiens soient attirés par une carrière dans le secteur culturel, il importe d'implanter un réseau de soutien comprenant des cours de formation et un enseignement structurés et non structurés. Pourtant, jusqu'à tout récemment, on a dans une large mesure négligé le développement et la consolidation d'un tel réseau.

Contexte

Bien que leurs dépenses directes relativement au secteur culturel aient diminué au cours des dernières années, les administrations publiques poursuivent leurs activités dans des domaines plus discrets, qu'ils soutiennent davantage. L'investissement dans de nouvelles technologies, une meilleure protection des droits d'auteur, l'expansion des marchés d'exportation et l'adaptation des stratégies visant à répondre aux besoins de formation à long terme de la population active sont autant d'activités qui présentent un intérêt pour le secteur culturel.

La formation de la population active du secteur culturel est un domaine de recherche et d'intervention particulièrement d'actualité, car on assiste à une diminution des fonds destinés à l'enseignement officiel au moment même où la responsabilité de la formation passe aux provinces et aux territoires, si bien que le secteur concerné doit modifier son approche à l'égard du lancement d'une carrière aussi bien que du perfectionnement. Dans ces circonstances, le secteur culturel doit monter une argumentation persuasive et présenter des solutions intéressantes aux provinces et aux territoires s'il veut s'assurer leur aide sur le plan de la formation. Un examen de la recherche existante, comme celui qu'a permis l'Enquête sur la population active du secteur culturel, contribuera à cerner les besoins, à en expliquer l'origine et à voir comment il est possible d'y répondre.

Les caractéristiques générales de la population active du secteur culturel influent sur la formation

Nous examinerons six grands aspects des particularités de la formation et des futurs besoins de formation de la population active du secteur culturel (PASC). Auparavant cependant, il vaut la peine de rappeler les principaux paramètres de cette population, bon nombre d'entre eux ayant une incidence sur les solutions envisagées. La PASC se caractérise par les éléments suivants :

- le niveau de scolarité y est très élevé;
- elle compte parmi les professions à la croissance la plus rapide;
- on y trouve souvent un nombre disproportionné de femmes;
- la population vieillit, en partie à cause du phénomène du «baby boom»;
- bon nombre de membres de la PASC ont un revenu inférieur à la moyenne;
- la proportion de travailleurs autonomes est élevée.

Peu importe les besoins de formation cernés, ces caractéristiques exerceront une influence sur le genre de formation approprié et les mécanismes que le secteur, dans son ensemble, et le gouvernement devront élaborer afin de soutenir la formation.

La proportion inhabituellement élevée de travailleurs autonomes au sein de la PASC est particulièrement frappante : plus de la moitié de la population active du secteur est concernée par le travail autonome et dans certaines professions, de 80 à 90 % des gens poursuivent un travail autonome à temps plein. Les travailleurs autonomes ont un accès restreint à l'information sur la formation mais parallèlement, ils doivent être plus polyvalents que les employés (p. ex. connaissances en comptabilité et en marketing en plus de leurs compétences particulières). Le travailleur autonome ne bénéficie pas couramment des programmes du gouvernement et doit composer avec une perte de temps et de revenu quand il poursuit sa formation.

D'une part, une population active très instruite comme la PASC est généralement plus réceptive à la formation, surtout lorsqu'il s'agit de cours officiels. Cette population étant expérimentée et prenant de l'âge, la probabilité que ses membres

entreprennent une formation quelconque à temps plein est limitée (en outre, comme nous le verrons plus loin, la population active du secteur culturel croît moins à l'utilité des cours structurés pour faire progresser leur carrière). Enfin, les personnes au revenu restreint pourraient montrer plus de réticence face au coût de la formation.

Besoins de formation spécifiques de la PASC

Compte tenu de ce qui précède, quels sont les problèmes et les besoins de formation manifestes de la PASC, selon les réponses fournies à l'enquête? Les résultats permettent d'examiner la formation à divers égards :

- i) éducation et formation antérieures;
- ii) formation ayant le plus grand impact sur le travail;
- iii) degré de satisfaction par rapport à la formation;
- iv) accès à la formation;
- v) obstacles à la formation; et
- vi) incidence de la technologie et accès à la formation appropriée.

i) Quelle formation détient-on?
Sur le plan des études officielles, la population active du secteur culturel se démarque généralement par un taux de scolarité postsecondaire supérieur à la moyenne, comme on peut le constater à la figure 1. En effet, environ 45 % des membres de la PASC sont titulaires d'un diplôme universitaire, comparativement à seulement 17 %; environ, des membres de l'ensemble de la population active au Canada.

Malgré le niveau élevé d'éducation postsecondaire, le type de formation le plus souvent cité pour le perfectionnement des aptitudes et des connaissances nécessaires

Figure 1

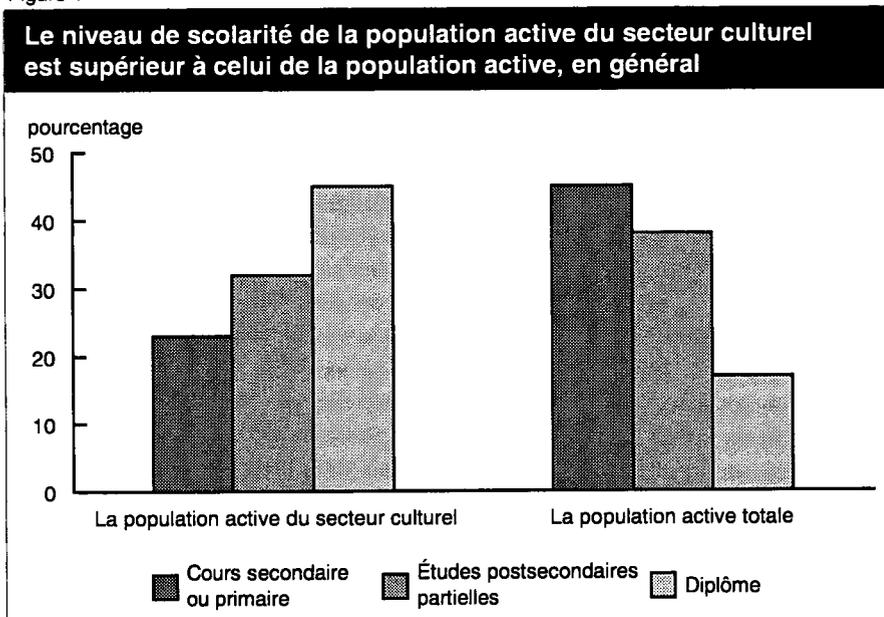


Figure 2

La formation sur le tas est celle la plus souvent reçue pour acquérir les compétences et les connaissances nécessaires au travail

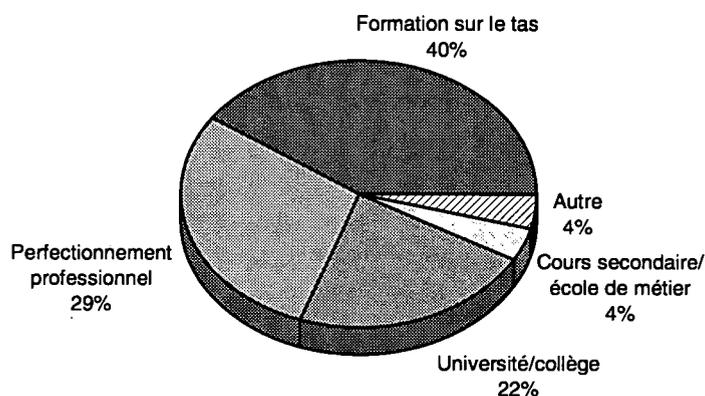
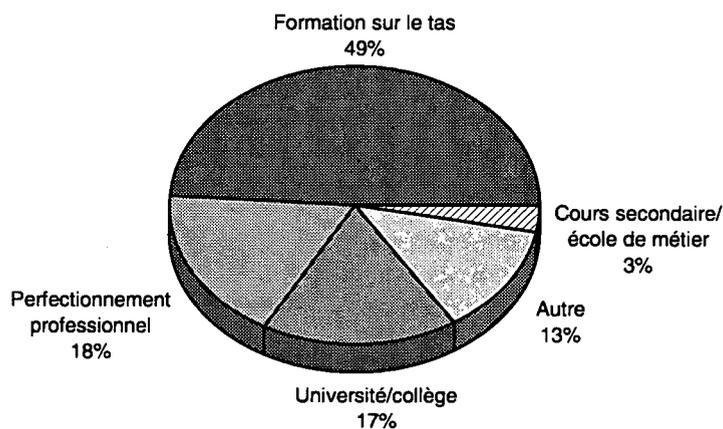


Figure 3

La formation sur le tas a le plus grand impact sur l'acquisition des compétences



au travail reste l'apprentissage sur le tas (voir la figure 2). On mentionne moins souvent les cours universitaires et collégiaux, tandis que les cours offerts dans les écoles secondaires ou professionnelles sont ceux qui reviennent le moins fréquemment.

ii) Quel type de formation a l'effet le plus marqué?

Étant donné le genre de formation acquise, on peut se demander quelle méthode a le plus grand impact relatif. La figure 3 montre que la formation en cours d'emploi exerce

relativement plus d'influence qu'elle n'est fréquente (bien qu'elle ne représente que 40 % de la formation suivie, elle explique près de 50 % des cours ayant le plus d'impact). L'enseignement traditionnel à l'université ou au collège a relativement moins d'incidence (22 % de la formation suivie mais seulement 17 % de la formation influant sur le travail). Un autre bon moyen d'apprentissage, à la catégorie «autre», est le bénévolat et le travail amateur, en réalité une autre sorte de formation «sur le tas»!

iii) A-t-on besoin de formation?

Afin de déterminer l'importance à accorder à la formation et de revoir la façon dont elle est dispensée et la nature de cette formation, on doit évaluer, d'une part, le besoin de formation nécessaire à l'adaptation au milieu en constante évolution et, d'autre part, le degré de satisfaction des personnes du secteur concerné à l'égard de la formation présentement offerte. Globalement, une proportion importante des membres de certaines professions déclarent être insatisfaits des possibilités de formation offertes. Ainsi, au-delà de 40 % des écrivains et des acteurs et plus de 30 % des membres d'autres professions comme les peintres, les artisans, les musiciens, les réalisateurs et les producteurs se disent insatisfaits de la formation offerte se rapportant à leur travail. Les personnes qui travaillent en milieu institutionnel (musées, bibliothèques, etc.), en revanche, sont plus susceptibles de se dire satisfaites de la formation offerte dans leur domaine de spécialisation.

iv) Désire-t-on de la formation sans la suivre?

Quoique beaucoup de gens souhaitent recevoir de la formation — que les possibilités pour cela existent ou non — ils pourraient bien, en fait, ne pas y donner suite. Dans l'ensemble, une personne sur trois ayant déclaré vouloir profiter d'une formation n'en avait reçue aucune durant l'année précédant l'enquête (1993). La figure 4 illustre le degré de «frustration» relatif à l'intérêt manifesté pour de la formation dans le secteur. On constate que ce rapport d'un tiers est relativement uniforme dans la plupart des professions du secteur culturel.

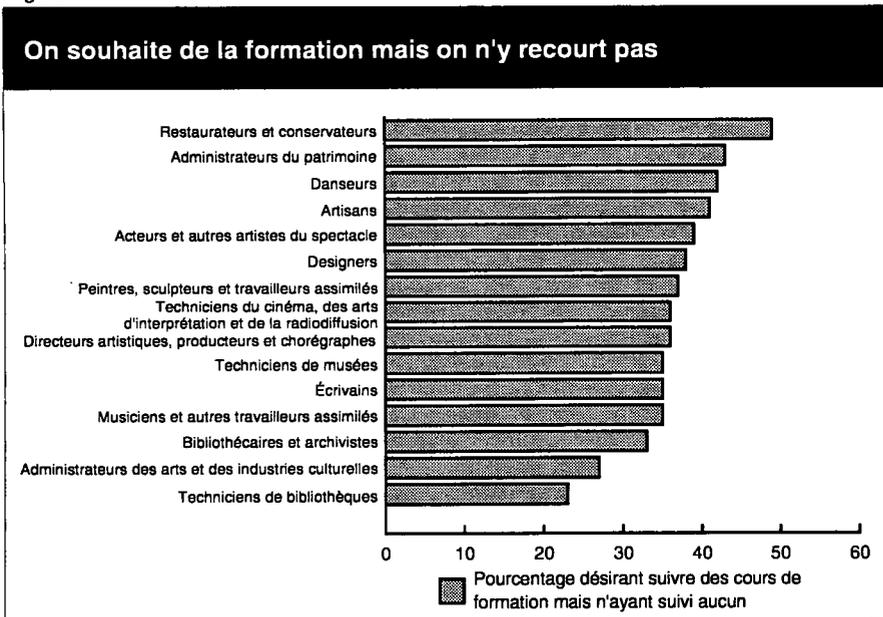
v) Pourquoi ne profite-t-on pas de la formation?

Pour évaluer le degré de frustration relatif aux possibilités de formation et y réagir, il est essentiel de savoir pourquoi les gens ne recourent pas à la formation. Est-ce parce que les cours font défaut ou parce qu'on ne peut y accéder? En fait, les principales raisons évoquées pour expliquer la situation dans le secteur sont générales : manque de temps et manque d'argent (voir la figure 5). Malgré certaines fluctuations du degré de frustration apparent attribuable à la formation d'une profession à l'autre, ces deux raisons reviennent constamment et constituent le principal obstacle à la formation.

vi) La technologie a-t-elle une incidence sensible sur les besoins de formation?

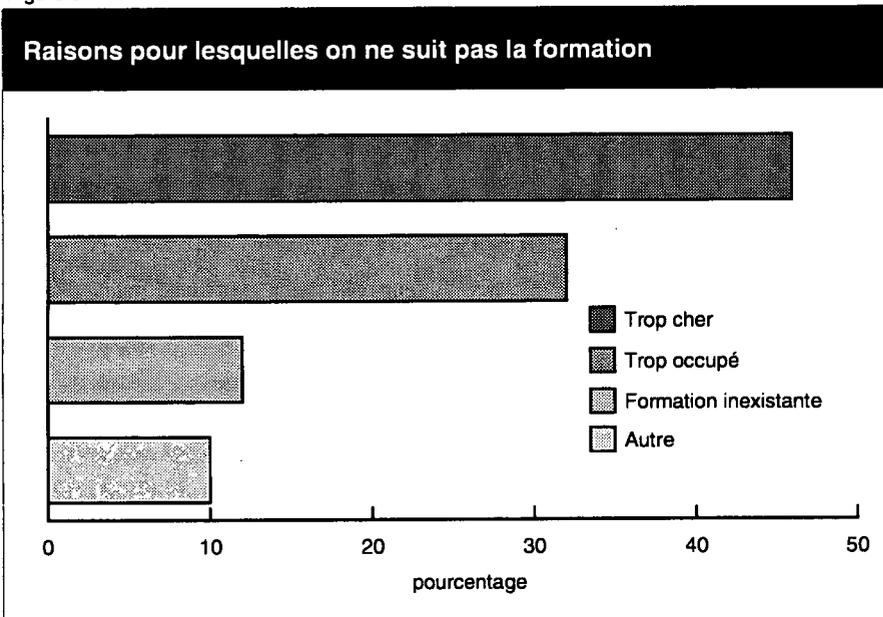
Un des aspects majeurs qui affectent le secteur est l'impact de la technologie. En tout, près de deux tiers des répondants avouent que la technologie influe sur leur travail, même si l'impact varie considérablement d'une profession à l'autre. Sous l'angle de la formation, l'accès à la formation en réponse aux retombées de la technologie fluctue aussi beaucoup entre les professions. De 30 à 40 % des écrivains, des producteurs et des réalisateurs, des gestionnaires

Figure 4



Pourtant, la mondialisation de l'économie, la modification des paramètres démographiques du marché du travail (telle qu'abordée précédemment dans la section traitant des caractéristiques de la PASC), l'incidence des nouvelles technologies et des changements capitaux dans la réglementation nationale et internationale sont autant d'éléments qui suggèrent un important besoin de formation. La façon de dispenser cette dernière de même que sa nature doivent d'ailleurs faire l'objet d'une évaluation continue, afin de permettre le perfectionnement des compétences actuelles et l'acquisition de nouvelles. Bien que ce raisonnement s'applique déjà à la plupart des professions actuelles, il est d'autant plus pertinent au sein d'un secteur où le travail autonome prend une aussi grande place. Les chiffres ne font pas ressortir le fait que la formation n'est pas importante ; ils indiquent plutôt que cette dernière est souvent perçue comme n'étant pas importante ni même utile. Ils indiquent aussi qu'une minorité notable s'est dite insatisfaite de la formation présentement offerte. Les données actuelles ne nous permettent pas de proposer des solutions spécifiques à une situation de ce genre, mais les paramètres d'une réponse efficace ne cessent de se préciser.

Figure 5



Une autre recherche actuellement menée dans le cadre des activités du Conseil des ressources humaines du secteur culturel (CRHSC)¹ nous fournit des éclaircissements sur la nature de la formation requise (compétences non directement liées à l'art comme celles en communication interpersonnelle, en gestion et en affaires, ainsi que la façon de s'adapter à la technologie). L'accès à la formation, tout comme la nature de cette dernière, revient aussi continuellement sur divers plans, par exemple le télé-apprentissage, l'expérience pratique de travail et le perfectionnement permanent. L'aspect le plus important est sans doute qu'il faut un guide pour une formation permanente efficace, afin que les intéressés puissent suivre en toute confiance une formation adaptée aux besoins du secteur.

artistiques, des conservateurs et des musiciens rapportent que la technologie a modifié leur travail mais ne pas avoir eu la formation nécessaire pour s'y adapter. D'un autre côté, presque tout le personnel oeuvrant dans les bibliothèques publiques et les techniciens de musée ont reçu une formation correspondante quelconque.

Implications

À priori, les chiffres pourraient laisser croire que la formation ne constitue pas une

priorité : moins de la moitié des membres de la population active (32 %) ont exprimé de la frustration par rapport à la formation offerte et ceux qui en ont manifesté estiment que les cours offerts à l'heure actuelle ne justifient ni le temps ni l'argent qu'on y investit. Globalement, ces résultats donnent à penser que l'intérêt est limité en ce qui concerne la nouvelle formation et que l'organisation de nouveaux cours structurés ne constitue pas une solution générale.

Tant l'évolution du milieu que le degré d'insatisfaction par rapport à la formation offerte, révélés par la recherche, font naître le besoin de promouvoir une « culture favorable à la formation », le besoin d'améliorer l'infrastructure en la matière et celui d'offrir de la formation structurée au sein du secteur culturel. On semble donc avoir besoin pour cela d'une stratégie pratique de développement des ressources humaines semblable à celle que cherche le CRHSC, en plus d'une collaboration accrue

¹ Ce conseil (CRHSC) est un organisme non gouvernemental chargé de l'élaboration, de la mise en oeuvre et de la coordination de stratégies en ressources humaines dans le secteur des arts et de la culture au Canada. Le CRHSC a commencé ses activités en mai 1995, soutenu financièrement par Développement des ressources humaines Canada.

entre les organisations et avec ceux qui dispensent la formation ou ceux qui participent à cette entreprise. Plus de formation est nécessaire, mais pas vraisemblablement pas davantage de formation telle que celle offerte présentement.

La formation — Une question déterminante

En résumé, des données de l'enquête on tire plusieurs points clés susceptibles d'orienter les activités à venir qui renforceront les compétences de la population active du secteur culturel.

Tout d'abord, quoi qu'elle demeure une minorité, une proportion importante de la population active estime qu'on n'a pas répondu à ses besoins de formation : le tiers des répondants déclarent vouloir recevoir de la formation mais aussi ne pas en avoir suivi l'année précédant l'enquête. En deuxième lieu, la population active du secteur culturel étant très scolarisée mais acquérant aussi de l'expérience avec l'âge, le genre de formation susceptible d'avoir le plus grand impact est la formation pratique ou sur le tas. Troisièmement, les principales raisons citées pour ne pas avoir recouru à la formation sont le temps et l'argent, mais pareilles explications pourraient cacher l'évaluation plus fine de maints répondants, selon lesquels la formation offerte présentement laisse à désirer (une possibilité serait que les cours structurés ne sont pas directement adaptés au travail réel). Par ailleurs, la technologie affecte largement le secteur et il existe apparemment d'importantes lacunes de formation dans certaines professions. Enfin, face à la forte proportion de travailleurs autonomes du secteur, la mise en place d'une infrastructure efficace revêt une importance primordiale, tâche qui s'avérera difficile puisque les possibilités de formation doivent être adaptées aux besoins du secteur. Les intéressés doivent pouvoir accéder plus facilement à l'information sur les possibilités de formation et aux programmes de financement correspondants à leur lieu de travail.

□

représentent un élément vital de la culture et de l'identité de la plupart des civilisations.

Les bibliothèques du Canada en sont venues à former un groupe important et varié d'établissements ayant un impact appréciable sur la société et l'économie canadiennes. Cependant, nous ne connaissons même pas le nombre exact de bibliothèques qui existent au Canada, et nous n'avons donc pas été en mesure de rassembler des indicateurs exacts de l'apport de ces bibliothèques à l'économie, à la société ou à l'emploi.

Objet : Amorce d'un nouveau programme de statistiques sur les bibliothèques

Pour entreprendre de combler ces importantes lacunes en matière d'information, la Bibliothèque nationale du Canada a récemment établi le Programme de statistiques de base des bibliothèques canadiennes (PSBBC) en collaboration avec un certain nombre d'associations de bibliothèques canadiennes¹. Dans un premier temps, l'accent devait être mis sur la détermination du nombre de bibliothèques ainsi que l'établissement d'un fichier de la population à partir duquel des données plus détaillées pourraient être recueillies. On peut maintenant se procurer les premières données, qui portent sur 1994. Une description de l'origine du projet, publiée dans *Nouvelles de la Bibliothèque nationale*², explique comment les données ont été recueillies. Le programme a reposé en grande partie sur le partenariat. Dans les cas où les données étaient déjà en cours de collecte, des dispositions ont été prises pour les inclure dans le PSBBC. Plusieurs répertoires contiennent des données statistiques sur le nombre de bibliothèques au Canada. Toutefois, vu la nature différente des mandats ayant régi l'établissement des répertoires, leur contenu varie. Le tableau 1 présente des totaux tirés de trois répertoires de bibliothèques existants, répartis entre les bibliothèques publiques, les bibliothèques de collège et d'université et les bibliothèques spéciales, ainsi que des chiffres sur le PSBBC. Les bibliothèques gouvernementales sont incluses dans les bibliothèques spéciales.

Fonctionnement du PSBBC

Étant donné que chaque province et chaque territoire recueille des statistiques sur ses bibliothèques publiques, la collaboration du Conseil des directeurs des bibliothèques provinciales et territoriales a été mise à profit pour envoyer ces compilations à la Bibliothèque nationale. Pareillement, l'Association des bibliothèques de recherche du Canada a pu fournir des données pour l'ensemble de ses membres ainsi que pour les membres du Conseil des bibliothèques d'université de l'Ontario et le Council of Prairie and Pacific University Libraries. Ces informations, de même que les données en provenance de la Conférence des recteurs et principaux des universités du Québec, ont assuré une excellente représentation des petites et grandes universités à l'échelle du Canada. Les membres d'autres associations et universités non affiliées aux associations susmentionnées ont été directement sollicités. Les mêmes modalités ont été suivies pour les bibliothèques de collège. Comme les données sur les bibliothèques spéciales ne sont pas régulièrement recueillies par une association en particulier, ces bibliothèques ont été directement interrogées dans le cadre du PSBBC, et la Canadian Association of Special Libraries and Information Services a encouragé ses membres à prendre part à l'enquête.

La base de données du Programme de statistiques de base des bibliothèques canadiennes comprend donc les éléments d'information tirés de sources existantes et de nouvelles données recueillies par la voie de l'enquête du PSBBC. Elle couvre au total 1 719 bibliothèques et 4 914 points de service (annexes, bibliothèques de département, etc.). Tel qu'indiqué précédemment, ces chiffres représentent la totalité des bibliothèques publiques, la plupart des bibliothèques universitaires et un nombre appréciable de bibliothèques de collège. Les bibliothèques spéciales sont beaucoup moins bien représentées puisque seulement 457 d'entre elles ont rempli le questionnaire (pour 653 points de service). Les chiffres correspondants à ces types de bibliothèques sont inclus dans les deux dernières lignes du tableau 1.

La seule catégorie de bibliothèques non couvertes par les répertoires indiqués au tableau 1 ou par le PSBBC sont les bibliothèques scolaires. Les données publiées les plus récentes sur les bibliothèques scolaires remontent à 1978-1979, année où 8 201 bibliothèques scolaires (exception faite de celles du Québec, du Yukon et des Territoires du Nord-Ouest) ont été déclarées par Statistique Canada. Selon des estimations récentes, le nombre de bibliothèques scolaires dépasse 14 000.

différentes méthodes de comptabilisation des bibliothèques publiques

Selon le PSBBC, le Canada compte 1 025 unités administratives de bibliothèques

Le dénombrement des bibliothèques : Savoir lire entre les lignes

Informations relatives à une initiative de la Bibliothèque nationale du Canada

Ralph W. Manning, agent du patrimoine, Bibliothèque nationale du Canada

Les bibliothèques sont des centres du savoir à l'échelle mondiale depuis des siècles, et elles existent au Canada depuis 1606. Les bibliothèques modernes offrent un large éventail de services qui couvrent les besoins d'information, d'éducation, de recherche et de loisirs de nombreuses personnes et organisations. Elles

¹ Les partenaires suivants participent au Programme et sont représentés au sein d'un comité consultatif : l'Association pour l'avancement des sciences et des techniques de la documentation (ASTED), l'Association canadienne des écoles de bibliothécaires, l'Association des bibliothèques de recherche du Canada, la Canadian Association of Small University Libraries, la Canadian Association of Special Libraries and Information Services, l'Association canadienne des bibliothèques, le Council of Administrators of Large Urban Public Libraries, Le Conseil des directeurs des bibliothèques provinciales et territoriales, et la Bibliothèque nationale du Canada.

² «Le Programme de statistiques de base des bibliothèques canadiennes», par Ralph W. Manning, publié dans *Nouvelles de la Bibliothèque nationale* (vol 29, n° 2, février 1997), p. 11.

Tableau 1
Les chiffres diffèrent selon les répertoires des bibliothèques

| | Publiques | De collège et d'université | Spéciales (y compris gouvernementales) | Provinciales et nationales |
|---|-----------|----------------------------------|--|-------------------------------|
| <i>Répertoire des bibliothèques au Canada</i> | 2 463 | 700 | 2 403 | |
| <i>American Library Directory</i> | 1 735 | 497 | 1 856 | |
| <i>Directory of Special Libraries and Information Centres</i> | | | 2 722 | |
| Programme de statistiques de base des bibliothèques canadiennes | | | | |
| Unités administratives | 1 025 | 229 | 457 | 8 |
| Nombre total de succursales/ points de service | 3 606 | 629 | 653 | 26 |

publiques. Leur structure varie dans chaque province et chaque territoire, et il est nécessaire de comprendre l'organisation de chaque réseau de bibliothèques afin de rendre compte adéquatement du nombre réel de bibliothèques. Deux comptes différents sont fournis dans le Programme de statistiques de base des bibliothèques canadiennes. Le premier est le nombre d'unités administratives ou de réseaux de bibliothèques (1 025). Le deuxième est le nombre d'annexes de bibliothèques couvertes par ces réseaux (soit 3 606). Lorsqu'on cite le nombre de bibliothèques au Canada, une grande attention doit être accordée à cette distinction. Il s'agira parfois du nombre d'unités administratives, celles-ci étant composées de réseaux ou de conseils de bibliothèques, ou du nombre de succursales de bibliothèques individuelles.

Cette distinction est importante en raison de la grande disparité au niveau de l'organisation entre les provinces. Terre-Neuve et l'Île-du-Prince-Édouard, par exemple, comptent chacune une administration unifiée des bibliothèques pour l'ensemble de la province. Les bibliothèques locales et les annexes sont toutes comptées comme des points de service. Plusieurs provinces comptent des réseaux de bibliothèques régionaux dans lesquels les régions sont comptabilisées en tant qu'unités administratives, alors que les bibliothèques locales sont comptées comme des points de service. C'est le cas de la Nouvelle-Écosse, du Nouveau-Brunswick et de la Saskatchewan, et cela s'applique également aux bibliothèques régionales du Québec, quoique cette province ait aussi des bibliothèques publiques indépendantes. Les réseaux des autres provinces sont orientés vers des bibliothèques municipales individuelles comprenant des succursales.

D'après le PSBBC, les 1 025 unités administratives des bibliothèques publiques au Canada ont employé au total 13 700 employés en équivalent à temps plein en 1994, et ont eu des dépenses totales d'environ 711 millions de dollars.

Soulignons qu'avant 1990-1991, Statistique Canada a recueilli et publié des données sur les bibliothèques publiques du Canada. Il est recommandé de faire preuve de prudence dans la comparaison de ces données avec celles qui sont recueillies dans le cadre du PSBBC. Le nombre de bibliothèques identifiées par chacun de ces moyens est comptabilisé différemment et les questions relatives à la qualité et à la comparabilité des données n'ont pas encore été explorées à fond. Il est cependant prévu que ces différences concernent principalement les définitions.

bibliothèques d'université et de collège
Le Programme de statistiques de base des bibliothèques canadiennes comprend des enregistrements pour 229 bibliothèques identifiées comme étant des bibliothèques d'établissements d'enseignement supérieur, ce qui représente 86 % des 266 universités et collèges inscrits dans le *1995 Corpus almanac & Canadian sourcebook*. D'après les données du PSBBC, les dépenses de ces bibliothèques ont totalisé 584,3 millions de dollars. Le nombre d'employés en équivalent à temps plein déclaré par ce groupe de bibliothèques s'est chiffré à 8 730.

Tableau 2
Bibliothèques spéciales enquêtées

| Nom du répertoire | Nombre de bibliothèques indiquées dans les répertoires | Nombre de bibliothèques ayant pris part au PSBBC | Taux de réponse |
|--|--|--|-----------------|
| <i>Directory of Nova Scotia Libraries</i> | 112 | 15 | 13,4 |
| <i>Directory of Libraries in Manitoba</i> | 107 | 21 | 19,6 |
| <i>Directory of Libraries in NWT</i> | 29 | 4 | 13,7 |
| <i>Répertoire des bibliothèques gouvernementales du Québec</i> | 94 | 29 | 30,9 |
| <i>Directory of Alberta Government Libraries</i> | 94 | 19 | 20,2 |
| Total | 436 | 88 | 20,2 |

un problème spécial

Le groupe des bibliothèques désignées des bibliothèques spéciales représente un large éventail d'établissements incluant des bibliothèques gouvernementales, des bibliothèques d'entreprise et des bibliothèques au service d'organismes sans but lucratif. Il est très difficile de déterminer avec précision le nombre de bibliothèques spéciales, et plus difficile encore de recueillir des données statistiques en provenance de cette source. Le PSBBC a recueilli des données auprès de 457 bibliothèques spéciales représentant 643 points de service ou succursales. (Ce nombre de réponses a été obtenu à la suite d'une vaste opération postale auprès de 4 000 entités.)

Plusieurs répertoires de bibliothèques spécialisées ont ensuite été consultés (voir le tableau 2) et comparés au nombre de bibliothèques ayant réellement répondu au PSBBC. Dans le cas des trois premiers répertoires, seules les bibliothèques spéciales ont été comptabilisées. Dans les deux autres cas, seules les bibliothèques gouvernementales ont été prises en considération. (On n'avait pas accès à des répertoires à jour pour les autres provinces.) La proportion de la population a ensuite été calculée tel qu'indiqué dans le tableau, et il est ressorti de ces calculs que 20,2 % des bibliothèques spéciales ont pris part au PSBBC.

Le PSBBC comprend également des catégories applicables aux bibliothèques provinciales et nationales. Les dépenses totales de ces bibliothèques pour l'année financière 1994-1995 telles que déclarées au titre du PSBBC se sont chiffrées à 86,9 millions de dollars. Ces bibliothèques ont employé au total 730 employés en équivalent à temps plein.

Le tableau 3 présente un récapitulatif du nombre de bibliothèques au Canada selon le type. Dans chaque cas, le nombre d'unités administratives et le nombre de points de service sont fournis pour permettre l'utilisation de l'un ou l'autre chiffre, selon l'usage qui est fait de cette information.

Autres activités de collecte des données planifiées

Les bibliothèques ont un impact considérable sur la vie professionnelle et les loisirs des Canadiens. Elles apportent aussi une contribution économique appréciable. Elles sont responsables de l'acquisition et de la fourniture d'un éventail de plus en plus étendu de produits et de services, ainsi que de l'emploi de milliers de personnes. Le PSBBC nous a aidés à mieux quantifier quelques-unes de leurs contributions, mais les informations présentent encore des lacunes que nous espérons combler en augmentant la couverture et en améliorant les taux de réponse pour 1995 et les années subséquentes.

**Tableau 3
Nombre de bibliothèques au Canada**

| Type de bibliothèque | Unités administratives | Points de service |
|--|------------------------|-------------------|
| Publiques | 1 025 | 3 606 |
| D'établissements d'enseignement supérieur (estimation) | 266 | 715 |
| Spéciales (estimation) | 2 262 | 3 233 |
| Scolaires (estimation) | 14 000 | 14 000 |
| Nationales et provinciales | 8 | 26 |
| Total | 17 561 | 21 580 |

□

Saviez-vous que....? Faits saillants des données de 1994-1995 sur les éditeurs de livres et les diffuseurs exclusifs

Tout comme en 1993-1994, la situation économique des éditeurs de livres et des diffuseurs exclusifs s'est améliorée en 1994-1995. Par rapport à 1993-1994, le total des recettes est passé de 1,7 à 1,9 milliard de dollars, et la marge bénéficiaire avant impôts, de 90 à 123 millions de dollars. Les bénéfices avant impôts représentaient 6,7 % des recettes en 1994-1995, comparativement à 5,3 % en 1993-1994; ce résultat excède légèrement le niveau pré-récession de 1990-1991 (6,2 %). Le nombre d'entreprises ayant réalisé des bénéfices a été plus élevé en 1994-1995 (71,3 %) qu'au cours de chacun des quatre exercices précédents.

Pour les éditeurs de livres anglais comme pour les éditeurs de livres français, 1994-1995 a été l'exercice le plus rentable de la décennie. Toutefois, les éditeurs de livres français ont réalisé des bénéfices plus élevés en pourcentage de leurs recettes (7,8 %) que les éditeurs de livres anglais (6,4 %). De plus, la proportion d'entreprises ayant réalisé des bénéfices était plus élevée chez les éditeurs de livres français (76,7 % des entreprises, par rapport à 68,2 %).

Les entreprises sous contrôle canadien ont surpassé les entreprises sous contrôle étranger en 1994-1995. Les bénéfices représentaient 8,4 % des revenus des entreprises sous contrôle canadien, par rapport à 3,5 % dans le cas des entreprises sous contrôle étranger. En outre, 73,4 % des entreprises sous contrôle canadien ont réalisé des bénéfices, comparativement à seulement 50 % des entreprises sous contrôle étranger. Les entreprises sous contrôle canadien ont enregistré leurs meilleurs résultats de la décennie en 1994-1995 alors que leurs homologues sous contrôle étranger n'affichent qu'une légère amélioration par rapport à 1990-1991.

Cependant, le bilan de santé du secteur de l'édition de livres et de la représentation exclusive n'est pas parfait. Bien que les revenus des éditeurs provenant des exportations aient continué de croître (125 millions de dollars en 1994-1995 comparativement à 116 millions de dollars en 1993-1994), il s'agit de la plus faible hausse en chiffres absolus depuis 1991-1992. La croissance des exportations semble ralentir. D'autre part, la diminution du nombre de travailleurs à temps plein s'inscrit dans une tendance observée depuis le début des années 1990.

Pour les éditeurs et les diffuseurs exclusifs dans leur ensemble, l'exercice 1994-1995 a été rentable dans chacune des régions suivantes : Ontario, Québec et Prairies, ce qui concorde avec les résultats enregistrés depuis le début de la décennie. Toutefois, les entreprises d'autres régions ont subi des pertes. En Colombie-Britannique, les entreprises ont enregistré les plus importantes pertes de la décennie, même si elles avaient été déficitaires pendant quatre des cinq exercices. De même, pour les entreprises de l'Atlantique dans leur ensemble, l'exercice 1994-1995 s'est soldé par des pertes; toutefois, cela ne s'était pas encore produit depuis le début des années 1990.

Par rapport à 1993-1994, les éditeurs ont publié et réimprimé davantage de titres en 1994-1995, et ce, dans les catégories (manuels scolaires, ouvrages d'intérêt général, ouvrages érudits, ouvrages de référence et ouvrages professionnels et techniques), à l'exception des ouvrages d'intérêt général en réimpression.

Dans l'ensemble, la croissance économique amorcée en 1993-1994 s'est poursuivie en 1994-1995 pour les éditeurs de livres et les diffuseurs exclusifs en exploitation au Canada.

* Le diffuseur exclusif n'édite pas de livres; il détient plutôt l'exclusivité de la distribution et de la vente des livres publiés par un éditeur.

